

Membres présents : Mmes LUTZ Hélène, MATHIEU Françoise,
MM. DIETZ Thierry, KOENIG Richard, BURRUS Mathieu,
MARCOT Yves, MASSON Marc, RIOU Lionel, SCHILLINGER
André, STRENG Pierre.

Membre absent : Mme Anne VILLAUMÉ donne procuration à M. Lionel RIOU
Mme Emilie WIOLAND donne procuration à M. Yves MARCOT
M. Jérôme MATHIEU donne procuration à M. Alexandre KRAUTH

En application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020, la réunion du Conseil Municipal a lieu à la Salle des Fêtes (salle de réunion). La configuration de la salle du Conseil Municipal en Mairie ne permet pas de respecter la distanciation physique entre chaque personne.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Mme Hélène LUTZ, secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2021

Le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2021 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. Travaux de restructuration/extension de l'espace socioculturel : validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Suite aux différentes réunions de la commission communale «technique» et suite à la rencontre du 08 février dernier avec le maître d'œuvre et ses cotraitants, M. le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet définitif concernant le projet de restructuration et d'extension de l'espace socio-culturel (anciennement salle des fêtes).

M. le Maire effectue la présentation de la nouvelle esquisse projetée en ce qui concerne l'extension et les travaux envisagés dans l'ancienne salle, à savoir :

- **extérieur** : modification de l'accès à la salle des fêtes par la rue du 28 Novembre, création de deux places de parking pour personne à mobilité réduite.

- **sous-sol** : sous l'extension, création d'un local chaufferie.

- rez-de-chaussée :

- création d'un sas d'entrée et modification de l'espace bar actuel et des vestiaires,
- extension de la salle d'environ 50 m² avec portes sur l'extérieur,
- modification technique de la scène et panneaux acoustiques,
- isolation du mur vers la rue de la Vieille Forge avec mise en place de radiateurs,
- CTA avec récupération de chaleur (renouvellement de l'air),
- panneaux photovoltaïques,
- réaménagement et extension de l'espace cuisine,
- création d'un espace rangement,
- création d'un WC pour personne à mobilité réduite au niveau des loges.

Ainsi au stade de l'APD, l'enveloppe prévisionnelle des travaux est évaluée à 992 209 € HT (terrassement, transformation/gros œuvre, charpente bois, couverture zinc/étanchéité, menuiserie extérieure alu, ravalement, plâtrerie/isolation/faux-plafonds, électricité, chauffage/ventilation, sanitaire/assainissement, menuiserie intérieure bois, chapes/carrelage, peinture intérieure, aménagements extérieurs, équipement de cuisine).

Certaines options restent à valider par le Conseil Municipal :

- Isolation de la toiture sur salle actuelle + couverture neuve bac acier : 30 000 € HT
- Remplacement de la chaudière par une chaudière bois avec silo sous l'extension y compris second œuvre : 42 000 € HT
- CTA avec rafraichissement : 21 000 € HT

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver l'avant-projet définitif tel que présenté comprenant le devis estimatif des travaux et d'approuver les options définies ci-dessus,
- de financer le projet par le biais des subventions, l'autofinancement, l'emprunt, prêt relais, l'avance TVA, d'inscrire les crédits suffisants pour les années à venir et d'approuver le plan de financement ci-dessous :

| DEPENSES | Montant HT | RECETTES | Montant |
|---|------------|--|--------------|
| FRAIS | | | |
| Honoraires architecte et cotraitants | 97 525 € | DETR (40%) | 487 163.60 € |
| CAUE | 5 000 € | Région | 100 000 € |
| Etude sol | 3 375 € | Collectivité Européenne d'Alsace | 100 000 € |
| Etude plomb/amiante | 2 050 € | Climaxion Ademe – Région Grand Est (sur le chauffage + photovoltaïques) | 18 000 € |
| Mission CT | 4 750 € | | |
| Mission SPS* | 5 000 € | | |

| | | | | |
|--|--------------------|--|-------------------------------------|--------------------|
| Assurance dommage ouvrage* | 15 000 € | | | |
| TRAVAUX | | | | |
| Travaux extension et rénovation | 1 085 209 € | | Autofinancement/ emprunt | 512 745.40 € |
| | | | | |
| Total | 1 217 909 € | | Total | 1 217 909 € |
| | | | | |

* Pour les missions SPS et assurance dommage ouvrage, ce sont des dépenses estimées.

- d'autoriser M. le Maire :

- à signer tous les documents nécessaires au projet (les demandes d'autorisation d'urbanisme, le dossier de présentation à l'Architecte des Bâtiments de France, etc...),
- à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR/DSIL et à solliciter les organismes compétents en matière de subvention à savoir la Collectivité Européenne d'Alsace, la Région Alsace, Climaxion (Région Grand Est/Ademe) et l'Etat,
- à lancer la consultation pour une mission SPS et l'assurance dommage-ouvrage,
- à lancer la consultation des entreprises pour les marchés de travaux.

4. Travaux de restructuration/extension de l'espace socioculturel : contrat de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 10 avril 2018, le Conseil Municipal (ancienne mandature) avait décidé de retenir le bureau d'architecture Braesch/Bottazzi jusqu'à l'avant-projet définitif concernant les travaux de restructuration et d'extension de l'espace socio-culturel (à savoir les études de diagnostic et d'esquisses, l'avant-projet sommaire et l'avant-projet définitif soit un montant de 36 084.25 € HT) et que les missions de l'architecte et de ses cotraitants après la phase de l'APD seraient validées ultérieurement par le Conseil Municipal selon les possibilités de financement des travaux.

Conformément à l'acte d'engagement accepté le 04 mai 2018 et son annexe concernant les missions et la répartition des honoraires, M. le Maire propose de valider le reste des options (du projet à l'OAR) ainsi que les options OPC et SSI, soit des honoraires (architectes + BET structure + BET fluides + économiste + électricité) d'un montant de 61 440.75 € HT.

Le coût total du contrat de maîtrise d'œuvre se chiffre à 97 525 € HT. M. le Maire précise qu'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre sera nécessaire dès que le coût définitif sera connu. La rémunération du maître d'œuvre doit tenir compte de l'étendue de la mission, de son degré de complexité et du coût prévisionnel des travaux.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider les missions du contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'architecture Braesch/Bottazzi et ses cotraitants de la mission «projet» jusqu'aux options OPS et SSI pour un montant de 61 440.75 € HT, conformément à l'acte d'engagement du 04 mai 2018 et son annexe concernant la mission et la répartition des honoraires,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

5. Travaux de restructuration/extension de l'espace socioculturel : mandat de recherche de capitaux

En raison des travaux de restructuration et d'extension de l'espace socio-culturel, il y a lieu de connaître les différentes possibilités de financement (emprunt, prêt-relais, emprunt relais TVA).

Afin d'obtenir des taux plus intéressants, M. le Maire a pris contact avec un courtier bancaire l'entreprise Faesch and Co qui avait déjà précédemment travaillé avec la commune. Cette dernière propose d'effectuer les démarches au niveau des différentes banques. Les frais de courtage seront calculés sur la base de 1% du montant financé (hors prêt relais et prêt TVA).

Pour que le courtier puisse entreprendre les démarches, il est proposé de signer une convention nommée «mandat de recherche de capitaux».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de recourir à l'entreprise Faesch and Co pour la recherche de financement des travaux de l'espace socioculturel,
- d'autoriser M. le Maire à entreprendre toutes les démarches concernant ce dossier et à signer la convention «mandat de recherche de capitaux».

6. Bâtiment Mairie-Ecole : changement des fenêtres

M. le Maire informe les conseillers municipaux que 17 fenêtres devraient être changées au niveau du bâtiment mairie-école en raison de la vétusté des fenêtres, d'un problème d'étanchéité des joints et d'infiltration d'eau en cas d'intempéries.

Trois devis ont été demandés par M. Thierry DIETZ, 1^{er} Adjoint. Deux entreprises ont présenté une offre. Il propose de retenir le devis de la Menuiserie Wurth de Bootzheim pour un montant de 15 730.91 € HT pour 14 fenêtres à triple vitrage identiques à celles en place actuellement et 3 fenêtres en double vitrage.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité moins une abstention (Mme Hélène LUTZ) :

- accepte le devis de la Menuiserie Wurth pour un montant de 15 730.91 € HT et autorise M. le Maire à le signer.

- approuve le plan de financement ci-dessous et autorise M. le Maire à solliciter la subvention DSIL auprès de l'Etat,

| DEPENSES | Montant HT | | RECETTES | Montant |
|-----------------|--------------------|--|------------------------|--------------------|
| Travaux | 15 730.91 € | | DSIL (40 %) | 6 292.36 € |
| | | | Autofinancement | 9 438.55 € |
| Total | 15 730.91 € | | Total | 15 730.91 € |

- indique que si la subvention ne devait être versée, l'achat des fenêtres ne pourrait se faire dans sa globalité mais qu'en partie selon les possibilités financières de la commune.

7. Divers

Informations du Maire :

- Une réunion a eu lieu à Hirtzelbach le 11 février dernier avec ENEDIS, l'Association Décibulles et la commune pour la proposition d'installation d'une borne fixe provisoire à charge de l'Association Décibulles.

Suite aux échanges avec ENEDIS, un nouveau transformateur serait nécessaire à Hirtzelbach (en raison de l'augmentation du nombre de constructions ces dernières années sur Hirtzelbach). M. le Maire prendra contact avec ENEDIS pour plus de renseignements.

- Une rencontre a eu lieu en mairie avec l'entreprise Sengler, l'architecte ainsi que le Maire et les adjoints. L'entreprise Sengler souhaite présenter au Conseil Municipal de Neuve-Eglise/Hirtzelbach son nouveau projet qui se situera sur la partie Est de la zone IAUX.

M. André Schillinger, Président de l'ASA Altenberg et conseiller municipal, informe les conseillers municipaux que les travaux d'amélioration de la desserte de l'Altenberg avancent. Le projet pourrait être financé à 80 %. Les propriétaires de l'ASA actuelle et de la future extension seront contactés et des rendez-vous seront proposés (en raison du couvre-feu, il n'y a pas de possibilité de faire une réunion d'information avec tous les propriétaires).

Dates à retenir :

- Mardi 16/02 à 19h : commission socio-culturelle (séance de travail sur les illuminations de Noël)
- Mardi 02 mars à 19h : commission finances

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 12h05.

Pour copie conforme,
Neuve-Eglise, le 18 février 2021
Le Maire,
Alexandre KRAUTH



